

Objet : Election du président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau.

M. Jean Claude LOUIS, Président sortant accueille les nouveaux délégués.

Il déclare installé le nouveau comité syndical.

Il demande à M. Pierre RIBEREAU, doyen d'âge, de bien vouloir prendre la présidence de séance.

M. le doyen d'âge fait l'appel de chaque délégué.

Après avoir constaté l'obtention du quorum, il demande à M. Gael PANNETIER, délégué le plus jeune, de bien vouloir assurer le secrétariat de séance.

Cette proposition est entérinée par un vote à main levée.

M. le doyen d'âge propose de procéder à l'élection du Président du Pays.

Il rappelle les conditions d'éligibilité :

- sont électeurs pour l'ensemble des scrutins visant à élire les membres du bureau : les 100 délégués présents du comité syndical.

- sont éligibles pour les postes de Président, et de Vice Président tout délégué titulaire membre du comité syndical.

Il fait un appel à candidatures.

Après appel à candidatures, 2 délégués se portent candidats :

- M. Jean Yves AMBAUD, délégué de la Communauté de Communes des 3B
- M. Michel NAULEAU, délégué de la Communauté de Communes du Montmorélien.

Après audition de chacun des deux candidats, le doyen d'âge fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 100

Nombre de votants : 96

Nombre d'exprimés : 91

Majorité absolue : 46

Ont obtenu :

AMBAUD Jean Yves : 59

NAULEAU Michel : 32

Nombre de bulletins blancs : 5

Nombre de bulletins nuls : 0

M. Jean Yves AMBAUD ayant obtenu la majorité absolue, il est déclaré élu Président du Pays Sud Charente au premier tour de scrutin.

M. le doyen d'âge cède la présidence de séance à M.AMBAUD, qui propose de procéder à l'élection des vice-présidents du Pays.

M. AMBAUD demande au comité syndical de se prononcer sur le nombre de vices-présidents.

Il propose de conserver le nombre de 6 vices-présidents tels que le prévoient les statuts du Pays récemment mis à jour.

Cette proposition est entérinée par un vote à main levée.

Ensuite, M. AMBAUD propose d'élire aux différents postes de vices-présidents une équipe composée :

- de M. Gérard SAUMON de la Communauté de Communes du Blanzacais,
- de M. Pierre JAULIN de la Communauté de Communes des 3B Sud Charente,
- de M. Joel PAPILLAUD de la Communauté de Communes du Pays de Chalais,
- de M. Jean François RINEAU de la Communauté de Communes du Pays d'Aubeterre,
- de M. Michel NAULEAU de la Communauté de Communes du Montmorélien,
- de Mme Danièle BOISSEAU de la Communauté de Communes des 3B Sud Charente.

M. AMBAUD fait un appel à candidatures pour le poste de 1^{er} vice président.

Seul 1 délégué, M SAUMON se présente à ce poste.

Après présentation, M. AMBAUD fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 100

Nombre de votants : 97

Nombre d'exprimés : 86

Majorité absolue : 44

A obtenu :

SAUMON Gérard : 86

Nombre de bulletins blancs : 11

Nombre de bulletins nuls : 0

M. Gérard SAUMON ayant obtenu la majorité absolue, il est déclaré élu 1^{er} vice président du Pays Sud Charente au premier tour de scrutin.

M. AMBAUD fait un appel à candidatures pour le poste de 2nd vice président.

Seul 1 délégué, M JAULIN se présente à ce poste.

Après présentation, M. AMBAUD fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 100

Nombre de votants : 96

Nombre d'exprimés : 90

Majorité absolue : 46

A obtenu :

JAULIN Pierre : 90

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de bulletins nuls : 0

M. Pierre JAULIN ayant obtenu la majorité absolue, il est déclaré élu 2nd vice président du Pays Sud Charente au premier tour de scrutin.

M. AMBAUD fait un appel à candidatures pour le poste de 3^{ème} vice président.

2 délégués se portent candidats à ce poste :

- M. PAPILLAUD de la Communauté de Communes du pays de Chalais,
- M. PANNETIER de la commune de Rioux martin.

Après présentation de chacun des deux candidats, M. AMBAUD fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 100

Nombre de votants : 96

Nombre d'exprimés : 95

Majorité absolue : 48

Ont obtenu :

PAPILLAUD Joel : 65

PANNETIER Gael : 29

JAULIN Pierre : 1

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

M. Joel PAPILLAUD ayant obtenu la majorité absolue, il est déclaré élu 3^{ème} vice président du Pays Sud Charente au premier tour de scrutin.

M. AMBAUD fait un appel à candidatures pour le poste de 4^{ème} vice président.

Seul 1 délégué, M RINEAU se présente à ce poste.

Après présentation, M. AMBAUD fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 100

Nombre de votants : 95

Nombre d'exprimés : 80

Majorité absolue : 41

Ont obtenu :

RINEAU Jean François : 76

AUDOIN Charles : 2

PAPILLAUD Joel : 1

PANNETIER Gael : 1

Nombre de bulletins blancs : 15

Nombre de bulletins nuls : 0

M. Jean François RINEAU ayant obtenu la majorité absolue, il est déclaré élu 4^{ème} vice président du Pays Sud Charente au premier tour de scrutin.

M. AMBAUD fait un appel à candidatures pour le poste de 5^{ème} vice président.

Seul 1 délégué, M NAULEAU se présente à ce poste.

Après présentation, M. AMBAUD fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 100

Nombre de votants : 95

Nombre d'exprimés : 83

Majorité absolue : 42

Ont obtenu :

NAULEAU Michel : 80

PANNETIER Gael : 3

Nombre de bulletins blancs : 12

Nombre de bulletins nuls : 0

M. Michel NAULEAU ayant obtenu la majorité absolue, il est déclaré élu 5^{ème} vice président du Pays Sud Charente au premier tour de scrutin.

M. AMBAUD fait un appel à candidatures pour le poste de 6^{ème} vice président.

Seul 1 déléguée, Mme BOISSEAU se présente à ce poste.

Après présentation, M. AMBAUD fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 100

Nombre de votants : 95

Nombre d'exprimés : 95

Majorité absolue : 48

Ont obtenu :

BOISSEAU Danièle : 92

PANNETIER Gael : 2

VIGNERIE René : 1

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Mme Danièle BOISSEAU ayant obtenu la majorité absolue, elle est déclarée élu 6^{ème} vice présidente du Pays Sud Charente au premier tour de scrutin.

M. AMBAUD propose de procéder à l'élection des autres membres du Bureau du Pays.

Il rappelle les conditions d'éligibilité :

- sont électeurs pour l'ensemble des scrutins visant à élire les membres du bureau : les 100 délégués présents du comité syndical.

- sont éligibles pour les postes d'autres membres du Bureau, uniquement les délégués titulaires représentant de chacune des collectivités tels que le prévoient les statuts.

Il rappelle que la composition du Bureau est la suivante :

- 1 président et 6 vices-présidents,
- 2 représentants de chacune des 5 communautés de communes et un élu supplémentaire par tranche de 6 000 hab (soit 4 représentants en tout pour la communauté de communes des 3B),
- 1 élu représentant l'ensemble des 7 communes hors communautés de communes.

Il reste donc 13 autres membres à élire.

M. AMBAUD fait un appel à candidatures pour les 2 postes de représentants de la communauté de communes du pays d'Aubeterre.

2 délégués se portent candidats à ces 2 postes :

- M. MONGET,
- M THIRIET.

Après présentation, M. AMBAUD fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 100

Nombre de votants : 93

Majorité absolue : 47

Ont obtenu :

MONGET François : 93

THIRIET Alain : 93

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

M. François MONGET et Alain THIRIET sont déclarés élus représentants de la communauté de communes du pays d'Aubeterre au sein du Bureau du Pays Sud Charente au premier tour de scrutin.

M. AMBAUD fait un appel à candidatures pour les 2 postes de représentants de la communauté de communes du Blanzacais.

2 délégués se portent candidats à ces 2 postes :

- M. BARBOT,
- M MATRAT.

Après présentation, M. AMBAUD fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 100

Nombre de votants : 93

Majorité absolue : 47

Ont obtenu :

BARBOT Jean Pierre : 93

MATRAT Christian : 93

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

M. Jean Pierre BARBOT et Christian MATRAT sont déclarés élus représentants de la communauté de communes du Blanzacais au sein du Bureau du Pays Sud Charente au premier tour de scrutin.

M. AMBAUD fait un appel à candidatures pour les 2 postes de représentants de la communauté de communes du pays de Chalais.

2 délégués se portent candidats à ces 2 postes :

- Mme TUGAL,
- Mme DUNY.

Après présentation, M. AMBAUD fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 100

Nombre de votants : 93

Majorité absolue : 47

Ont obtenu :

DUNY Marie Claude : 93

TUGAL Nicole : 93

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Mmes Marie Claude DUNY et Nicole TUGAL sont déclarés élues représentantes de la communauté de communes du pays de Chalais au sein du Bureau du Pays Sud Charente au premier tour de scrutin.

M. AMBAUD fait un appel à candidatures pour les 2 postes de représentants de la communauté de communes du Montmorélien.

2 délégués se portent candidats à ces 2 postes :

- Mme GOUMARD,
- M TOUZEAU.

Après présentation, M. AMBAUD fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 100

Nombre de votants : 93

Majorité absolue : 47

Ont obtenu :

GOUMARD Christine : 93

TOUZEAU Michel : 93

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Mme Christine GOUMARD et M. Michel TOUZEAU sont déclarés élus représentants de la communauté de communes du Montmorélien au sein du Bureau du Pays Sud Charente au premier tour de scrutin.

M. AMBAUD fait un appel à candidatures pour les 4 postes de représentants de la communauté de communes des 3B Sud Charente.

4 délégués se portent candidats à ces 4 postes :

- M. BAUDET,
- M. DESMORTIER
- Mme GOUFFRANT,
- M. ZERBIB.

Après présentation, M. AMBAUD fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 100

Nombre de votants : 93

Majorité absolue : 47

Ont obtenu :

BAUDET Jean François : 93

DESMORTIER Joel : 93

GOUFFRANT Marie Hélène : 93

ZERBIB Yves : 93

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

M. Jean François BAUDET, M. Joel DESMORTIER, Mme Marie Hélène GOUFFRANT, et M. Yves ZERBIB sont déclarés élus représentants de la communauté de communes des 3B Sud Charente au sein du Bureau du Pays Sud Charente au premier tour de scrutin.

M. AMBAUD fait un appel à candidatures pour le poste de représentant des 7 communes n'appartenant pas à une Communauté de Communes.

2 délégués se portent candidats à ce seul poste :

- M. MAUGET,
- M. PANNETIER.

Après présentation, M. AMBAUD fait procéder à un scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 100

Nombre de votants : 93

Majorité absolue : 45

Ont obtenu :

MAUGET Bernard : 43

PANNETIER Gael : 45

Nombre de bulletins blancs : 5

Nombre de bulletins nuls : 0

M. Gael PANNETIER ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu représentant de l'ensemble des 7 communes n'appartenant pas à une communauté de communes au sein du Bureau du Pays Sud Charente au premier tour de scrutin.

FAIT ET DELIBERE A MONTMOREAU LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

Objet : Programmation 2008 du Contrat de cohésion avec le Département de la Charente

Monsieur le Président rappelle que le Conseil général de la Charente a inscrit une dotation de 55 000 euros pour la programmation 2008 du contrat de cohésion 2006-2008 déjà conclu.

Il rappelle que ce partenariat porte sur des opérations structurantes, jugées conjointement prioritaires pour le développement du territoire et relevant exclusivement des thèmes de la cohésion sociale et territoriale.

Considérant l'avis favorable du Bureau du Pays Sud Charente réuni le 07 février dernier en présence de M. Alain RIVIERE, Conseiller général référent,

Considérant la délibération déjà prise en Comité syndical du Pays Sud Charente réuni le 13 février dernier, puis transmise au Conseil général,

Considérant quelques précisions apportées depuis par certains porteurs de projets,

Considérant les remarques des services du Conseil général sur certains projets, et leur demande de bien vouloir délibérer à nouveau sur une proposition de programmation réajustée afin que celle-ci concorde avec la réalité,

Considérant l'avis favorable de M. Alain RIVIERE, Conseiller général référent, Monsieur le Président propose pour l'année 2008, de négocier la proposition indiquée ci-dessous avec le Département.

Domaines d'intervention	Opérations	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (en €)	Participation du Conseil général (en €)
Cohésion Sociale	Permanences décentralisées	Mission locale Ouest et Sud Charente	28 297 TTC	7 500 (26 %)
	Séjour Esprit montagne	Association LECAU (en lien avec les autres centres de loisirs)	14 571 TTC	2 000 (14 %)
	Camp de vacances à Nabinaud	Association LECAU (en lien avec les autres centres de loisirs et le centre de découverte)	8 400 TTC	1 824 (13 %)
	Aide au démarrage et à la transformation en SCIC Petite enfance	Communauté de Communes des 3B	16 000 TTC	4 000 (25 %)

Cohésion territoriale	Aide à la coopération et à la mutualisation en vue d'un rapprochement intercommunautaire	Communauté de Communes du Pays d'Aubeterre	32 000 TTC	8 000 (25 %)
	Développement du site internet	Syndicat mixte du Pays Sud Charente	5 000 TTC	4 000 (80 %)
	Projet de coopération sur l'Art roman	Syndicat mixte du Pays Sud Charente	12 000 TTC	3 600 (30 %)
	Animation du Tour du Sud Charente	Syndicat mixte du Pays Sud Charente	3 000 TTC	2 400 (80 %)
	Animations pour la mise en place de Circuits courts	Syndicat mixte du Pays Sud Charente	35 850 TTC	3 676 (10 %)
	Elaboration d'une Charte forestière	Syndicat mixte du Pays Sud Charente	50 000 TTC	18 000 (36 %)
Montant total				55 000

Le Comité syndical,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- accepte la proposition de programmation 2008 du Contrat de cohésion avec le Département, faite par le Président,
- autorise le Président à solliciter auprès du Département la signature de la convention annuelle de programmation 2008 du contrat de cohésion 2006-2008,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A MONTMOREAU LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente
Jean Yves AMBAUD